

N°30/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2022

OBJET : Délibération sur la modification des statuts du Symenergie 05

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 16 juin 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, MAGNAN Richard, PRAT Denis

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à Denis PRAT), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Daniel GALLAND), ROCHAS Alain (pouvoirs donnés à Richard ACHIN),

ABSENT : BARBAN Daniel

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2011-360-3 du 26 décembre 2011 approuvant les statuts constituant le Syndicat Mixte d'électricité des Hautes Alpes (SyME05) à compter du 1^{er} janvier 2012,
Vu l'arrêté Préfectoral n°2014294-0008 du 21 octobre 2014 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) abrogeant et remplaçant l'arrêté visé ci-dessus
Vu l'arrêté n°2015097-0002 du 7 avril 2015 transformant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes en un syndicat de communes,
Vu l'arrêté préfectoral n°05.2018.01.17_006 du 17 janvier 2018, modifiant la dénomination du syndicat et ajoutant la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid »,
Vu l'arrêté préfectoral n°05-2020-06-08-001 du 8 juin 2020 approuvant la rénovation territoriale des collèges et l'ajustement réglementaire du syndicat,
Vu la délibération du Comité syndical du SyMEnergie05 en date du 29 avril 2022 portant modification statutaire,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMénergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMénergies05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SyMénergie05 présentées,
- **PREND ACTE** des changements intervenus dans lesdits statuts

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

